

Communiqué de presse – Paris – Novembre 2026

Plan Humidité : Paris Habitat a déjà traité 600 signalements et poursuit son action

Doté d'un budget de 7 millions d'euros en 2026, le Plan Humidité déployé par Paris Habitat depuis février 2025 vise à apporter une réponse prioritaire aux locataires confrontés à des problèmes d'humidité. Sur les 1 400 dossiers enregistrés depuis mai 2026, 600 ont déjà été traités. Diagnostic, interventions ciblées et mobilisation des équipes de proximité : l'Office poursuit ses efforts pour améliorer durablement la qualité de vie dans les logements.

L'humidité est la pathologie la plus fréquemment observée dans l'habitat, quel que soit le statut d'occupation, la nature du parc ou le mode de gestion. **Selon l'Insee, en 2020, 20 % des ménages** déclaraient encore des signes d'humidité sur les murs de leur logement. Face à cet enjeu qui touche au confort de vie et à la santé, Paris Habitat a déployé, depuis février 2025, un plan dédié au traitement prioritaire des logements signalés sur son patrimoine.

Doté d'un budget de 7 millions d'euros en 2026, ce plan repose sur un principe : ne pas laisser les locataires durablement exposés à ces situations et prendre l'initiative. Sur les quelque 1 400 dossiers récemment signalés et enregistrés depuis mai 2026, 600 ont d'ores et déjà été traités et clôturés. Les 800 autres dossiers sont encore en cours de traitement. Parmi ces derniers, les situations se répartissent entre visites, chiffrage des travaux, interventions en cours et études techniques complémentaires.



Ces situations diverses traduisent l'avancement progressif et le pilotage continu de l'ensemble des interventions. L'enjeu est double : recueillir les signalements avec la plus grande précision possible, tout en structurant la réponse de l'Office et les méthodes d'intervention des entreprises prestataires en milieu occupé.

Un diagnostic précis pour apporter une réponse adaptée à chaque situation

Concrètement, lorsqu'un signalement est émis, les équipes de l'Office organisent **une visite sous sept jours**. Celle-ci permet d'analyser les causes du problème et de mettre en place des mesures conservatoires lorsque la situation ne peut attendre une solution définitive.

La deuxième étape consiste à établir un diagnostic. Celui-ci distingue principalement deux origines : l'humidité provenant de l'extérieur, notamment par des infiltrations, et celle qui se forme à l'intérieur du logement. Cette dernière peut résulter de phénomènes de condensation, d'une ventilation insuffisante ou encore d'un accident tel qu'un dégât des eaux. Cette distinction est capitale pour déterminer le mode d'intervention le plus approprié.



Depuis le lancement du Plan Humidité, les travaux portent principalement sur le renforcement de l'isolation thermique par l'intérieur des logements, la rénovation des installations de ventilation mécanique et le rétablissement ou l'amélioration des dispositifs de ventilation naturelle. Lorsque l'intervention nécessaire dépasse le seul périmètre du logement, elle peut s'inscrire dans une opération de réhabilitation plus globale de l'immeuble.

Une mobilisation collective pour améliorer durablement la qualité de service

La réussite de ce plan repose sur une mobilisation collective et sur la mise en place d'outils adaptés. L'Office a ainsi développé un outil de suivi spécifique pour piloter le traitement des situations. Au quotidien, **la lutte contre l'humidité représente une part importante de l'activité des services de proximité de Paris Habitat**, pleinement mobilisés pour garantir une prise en charge rapide et efficace.

Les gardiens et les responsables de sites ont été rapidement sensibilisés afin de pouvoir réaliser, dès la première visite, un diagnostic de qualité. Un travail important a également été mené avec les entreprises prestataires pour concevoir des méthodes d'intervention efficaces et adaptées aux contraintes du milieu occupé, en tenant compte de la présence des locataires dans leur logement.

L'humidité n'est pas un phénomène nouveau, mais **plusieurs facteurs favorisent aujourd'hui son développement**. Le premier est lié aux caractéristiques du bâti : l'âge du patrimoine concerné, son histoire et sa morphologie. Le deuxième tient à l'évolution des modes de vie. Une présence accrue dans les logements, conjuguée à certaines habitudes quotidiennes, peut involontairement augmenter leur taux d'humidité. Le troisième facteur est climatique : la hausse des températures estivales et l'intensification des précipitations hivernales conjuguées à des sols peinant à absorber l'eau.

La lutte contre ce phénomène constitue une priorité pour Paris Habitat. À travers ce plan, l'Office reste fidèle à la vocation et à la raison d'être d'un organisme public de l'habitat. Il témoigne également de son engagement continu à placer la qualité de service au cœur du contrat qui le lie à ses locataires.

Contact presse

David Brzoska - david.brzoska@agence-arene.fr - 07 86 26 46 12

À propos de Paris Habitat :

Le groupe Paris Habitat est un acteur majeur du logement social en Île-de-France, présent dans 54 communes et 4 départements. L'Office gère un patrimoine de 127 000 logements et loge 284 000 habitants. Au quotidien, l'expertise et l'investissement des 2 800 collaborateurs favorisent une approche adaptée du logement social tant sur le plan urbain que sur celui des services et de l'accompagnement des locataires. <https://www.parishabitat.fr/>